Pas de dérogation cette année encore, les bars fermeront à 1 h

NUIT

Jusqu'en 2019, les établissements bénéficiaient pourtant d'une ouverture prolongée…

Fabien Arnaud
farnaud@midilibre.com

Cet été encore, pas de permission de 2 h du matin pour les bars de Montpellier. Jusqu'en 2019, la Ville avait permis aux établissements de prolonger la soirée d'une heure, du mois de juin à la fin du mois d'août. Depuis, cette mesure n'a pas été reconduite. Une mauvaise nouvelle pour de nombreux professionnels de ce secteur en pleine période de vacances.

« À 1 h du matin, nous sommes à 100 % de capacité. Nous sommes obligés de mettre les gens dehors. On n'arrive pas à comprendre, par rapport aux règles qui s'appliquent dans d'autres villes d'Occitanie. Nous pouvons apporter les preuves que la fermeture à 2 h du matin, ça fonctionne à Nîmes, Sète, Perpignan, Toulouse », témoigne le gérant d'un établissement du centre-ville.

« À la demande du maire »

La préfecture rappelle que, *« par principe, l'horaire de fermeture est fixé à 1 h »*, selon l'arrêté préfectoral du 23 mai 2022 qui réglemente la police des débits de boissons dans le département. Mais cette règle bénéficie d'une souplesse. *« Par dérogation estivale, et uniquement pour les communes littorales qui en font la demande au regard de la fréquentation touristique, la fermeture peut être prorogée à 2 h du matin. Toutes les communes concernées n'en font pas la demande. Par exemple, la Ville de Palavas-les-Flots n'a pas souhaité en bénéficier. »*

Pour la Ville, la fermeture à 1 h est « un bon équilibre. » R.D.H.

Les services de l'État ajoutent : *« Pour les autres communes du département, hors littoral, cette dérogation estivale peut être accordée, au cas par cas, par le préfet à la demande du maire. A Montpellier, cette dérogation était effective jusqu'en 2019. Le maire ne l'a pas sollicitée pour les saisons 2021 et 2022. »*

La municipalité explique ce choix : *« Avec la fermeture des bars à 1 h du matin, nous avons trouvé un équilibre entre les moments festifs et les remontées des riverains, inquiets du tapage nocturne. Il fallait qu'ils soient aussi entendus et penser à la qualité de vie en centre-ville. »*